

---

COPENHAGUE – Discussion du GAC sur les politiques relatives aux nouveaux gTLD (suite)

Samedi 11 mars 2017 – 17 h 00 à 18 h 30 CET

ICANN58 | Copenhague, Danemark

THOMAS SCHNEIDER : Je vous prie de prendre vos places pour continuer notre réunion, merci.

Bien, nous devons reprendre notre travail.

Nous allons entreprendre la deuxième partie de la séance sur les nouveaux gTLD. Nous allons avoir des informations plus détaillées de la part des experts du conseil de l'Europe sur les TLD communautaires et tout cela, suivant ce qui a eu lieu pendant la première série et considérant ce qui pourrait se passer pour la prochaine série des gTLD.

MARK CARVELL : Merci Thomas, soyez tous les bienvenus après cette pause. Nous en sommes presque à la fin de notre première journée de travail.

Cette séance sur les nouveaux gTLD est la première concernant trois thèmes spécifiques que nous allons aborder ici à Copenhague. Ce thème concerne la manière dont l'ICANN gère les candidatures pour les nouveaux gTLD basés sur la

---

*Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.*

---

communauté ou pour les communautés. Donc des candidatures communautaires.

Nous allons donc revenir en arrière dans le temps et nous allons remonter au moment où le guide de candidature pour les gTLD a été rédigé.

L'expérience de la série actuelle des nouveaux gTLD a donné lieu à une série d'incohérences et de problèmes dans le processus d'évaluation et de détermination des priorités pour les candidatures pour les TLD communautaires. L'un de ces problèmes a été bien documenté, aussi bien lors de nos débats du GAC, qu'au sein de la communauté en général.

Par suite des différents problèmes qui ont eu lieu, nous voyons qu'il y a une position suivant laquelle cette nouvelle série des nouveaux gTLD pourrait permettre aux communautés de s'exprimer de se réunir en ligne, sur internet, et avoir un TLD.

Nous parlons d'un large éventail de communautés, les communautés sociales, culturelles, etc. bien sûr, mais aussi des associations commerciales et d'autres entités non commerciales qui doivent faire face à cette difficulté, à savoir l'impossibilité d'avoir leur propre TLD. Où elles se trouvent au beau milieu d'un processus très long et très incertain par rapport au moment et à la manière dont ils vont pouvoir parvenir à leurs objectifs.

---

Nous avons vu aussi qu'il y a des communautés qui ne disposent pas de beaucoup de ressources et qui doivent faire face à une action, un litige avec des concurrents au niveau commercial et ne peuvent pas parvenir à leurs objectifs. C'est la seule façon de résoudre ces différends et de passer à un [share]. Ces communautés sont en position désavantageuse au point de vue économique.

Vous devez vous rappeler probablement que lors de la réunion d'Hyderabad il y a eu un rapport que le Conseil de l'Europe avait demandé à voir sur ce thème, où il y a une analyse exhaustive des différents types de problèmes.

Dans ce rapport, il y a toute une série de recommandations importantes. Mais l'idée est d'éviter que ces questions soient encore soulevées, où que ces problèmes se représentent dans une nouvelle série des nouveaux gTLD, s'il y en a une.

Nous avons quelques copies de ce rapport. Si vous ne l'avez pas, reçu, j'ai envoyé en février un rappel par rapport à la disponibilité de ce rapport et je vous encourageais à vous préparer pour cette séance et que vous fassiez attention tout spécialement aux recommandations.

Lors de notre communiqué d'Hyderabad, nous disions que le GAC allait considérer ce rapport comme une collaboration

---

reflétant le point de vue de la communauté pour la prochaine série des nouveaux gTLD.

Ceci vient après la séance que nous venons juste d'avoir par rapport à la participation dans les processus d'élaboration des politiques. C'est donc l'occasion de réviser les recommandations présentées par le conseil de l'Europe dans le rapport et de décider si le GAC devrait donner son soutien, ou exprimer son soutien à la considération de ces recommandations lors du PDP.

Nous pourrions en fait faire une déclaration à cet égard dans le communiqué que nous allons émettre ici à Copenhague.

Deux personnes ayant des connaissances dans le domaine juridique ont rédigé le rapport. C'était Eva Salomon qui est à ma droite, et qui nous présentera, enfin nous parlera des recommandations, vous pourrez ensuite lui poser des questions.

Et à ma droite encore, plus à ma droite, il y a Elvana Thaci, représentante du Conseil de l'Europe. C'est une entité en qualité d'observateur au sein du GAC.

Je vais donc d'abord céder la parole à Elvana pour qu'elle nous raconte un peu, qu'elle nous dise un peu quel est le contexte de ce rapport pour ceux qui viennent d'arriver au GAC et pour ceux qui viennent d'aborder pour la première fois ce thème.

---

J'ai pensé que ce serait utile que le Conseil nous présente une explication à propos de la raison pour laquelle il s'est proposé pour demander ce rapport et cette recherche, ainsi que la communication de tout ce matériel.

ELVANA THACI:

Merci beaucoup Mark de l'occasion qui m'est fournie pour présenter ce travail du Conseil de l'Europe par rapport aux candidatures de gTLD communautaire.

Le conseil de l'Europe est une entité observatrice au sein du GAC depuis 2010 sur la base d'un mandat accordé par le décideur le plus important qui est le conseil des ministres.

Notre mission est de donner notre assistance et fournir tout ce que nous savons, par suite de nos connaissances et de nos expériences, aux 47 États Membres du conseil de l'Europe faisant partie aussi du GAC, pour encourager le respect des droits de l'homme et l'analyse des droits de l'homme, droits fondamentaux et des libertés fondamentales consacrés dans les lois internationales sur les droits de l'homme et dans le droit international. Et que l'on tienne compte de tout cela dans le contexte des politiques de l'ICANN.

Depuis que nous avons eu cette qualité d'observateur, nous avons présenté deux rapports au GAC sur la liberté d'expression

---

et la liberté de réunion. Et en 2012, nous avons fait un travail spécifique sur la préparation de la première série des nouveaux gTLD. En 2014, nous avons présenté un rapport sur les droits de l'homme d'une façon générale, un rapport qui vous sera présenté aujourd'hui aussi.

Pourquoi le Conseil de l'Europe est-il considéré le point de départ? Bien, en 2012, ou en 2011 je crois, le conseil des ministres a émis une déclaration sur les noms de domaine et la liberté d'expression et la liberté de réunion. L'on disait à ce moment-là que certains individus ou certaines communautés, certaines personnes, pourraient s'exprimer par rapport à des causes communes. Ces domaines n'étaient pas que des ressources techniques, mais aussi il faut tenir compte du fait qu'ils ont une valeur expressive, en tant que nom de domaine. Nous avons vu aussi apparaître la question de la liberté d'expression et la liberté d'association dans ce contexte spécifique. Et le fait que ces noms de domaines doivent être disponibles sans aucune discrimination surtout en ce qui concerne la protection des minorités et des groupes vulnérables.

Il y a peu de temps, nous avons fait un séminaire web par rapport au consensus au sein de la communauté, par rapport aux besoins d'introduire des changements dans les nouveaux gTLD communautaires. Les membres du conseil

---

d'administration de l'ICANN qui ont participé au séminaire web ont même accordé que ce processus devrait être juste, raisonnable et transparent dans la mesure du possible pour garantir l'uniformité, être plus prévisible, et pour garantir la « due diligence » et pour éviter la discrimination et toute discrimination possible.

L'objectif du rapport qui sera présenté par une experte indépendante, à savoir Eve, présente ces deux objectifs. Premièrement, la question des candidatures communautaires, et en particulier au sein des processus de l'ICANN, qui tient compte des candidatures communautaires et l'évaluation des possibilités d'une communauté au point de vue de la liberté d'expression, la liberté d'association et le principe de non-discrimination et de diligence raisonnable.

Deuxièmement, contribuer avec le PDP de la GNSO sur des candidatures communautaires et les droits de l'homme.

Eve va vous expliquer les résultats de ce rapport. Mais, de façon résumée, le rapport établit qu'il y a certaines faiblesses du processus qui pourraient porter atteinte aux droits de l'homme. Le rapport met l'accent sur le fait que le fait de donner la priorité aux communautés doit être renforcé ou doit être utilisé plus souvent.

---

Donc cela ne suffit pas de donner un guide candidature et une évaluation prioritaire à la communauté. Le rapport estime que la compréhension de l'intérêt public de l'ICANN n'est pas claire, surtout en ce qui concerne des personnes et des groupes qui sont considérés des communautés. Cela n'est pas clairement défini.

On recommande aussi de réévaluer le propos des candidatures, des processus de candidatures communautaires pour que l'ICANN puisse donner un soutien plus large à la diversité, à la pluralité sur l'internet. Ceci dit, je finis mes commentaires et, comme mon collègue l'a dit, ma collègue donnera les explications sur ces rapports.

THOMAS SCHNEIDER : Merci Elvana, nous cédon maintenant la parole à Eve Salomon.

EVE SALOMON: Merci à vous tous d'être ici présent. Mon objectif est de vous empêcher de vous endormir dans la prochaine demi-heure, je ferais de mon mieux donc.

Nous voyons ici, sur l'écran, les trois résultats principaux du rapport. Nous recommandons une série de révision au processus des candidatures communautaires. Il faut d'abord tirer au clair quels sont les objectifs d'intérêts publics auxquels

---

l'ICANN veut parvenir pendant ce processus et savoir ce que l'ICANN veut dire lorsqu'elle parle de communautés dans ce contexte.

Il est clair que tout le processus de candidature communautaire a été mené avec de très bonnes intentions. Mais il faut préciser certains points, il faut être plus exacte, il faut voir comment résoudre certains problèmes, ce que l'on veut dire lorsque l'on utilise le mot communauté, et clarifier le processus.

Il y a eu 84 candidats communautaires, candidats représentant des communautés lors de cette dernière série. Et il y en a eu 46 qui n'ont pas présenté d'objection. Cependant, pour 27 cas, il y a eu quelques conflits, et dans 5 cas, le processus d'évaluation prioritaire pour la communauté a eu du succès. Et cela mérite une révision du processus.

Nous devons voir de façon plus claire quelles sont les préférences pour la communauté. Quel est l'intérêt public global, quels sont les objectifs à cet égard. Et il faut qu'il y ait des conditions dans les registres répondant à ces objectifs.

Nous allons voir maintenant les recommandations spécifiques pour résoudre ces questions qui ont été soulevées.

Il y a des recommandations nombreuses dans ce rapport. J'espère que la plupart d'entre elles seront simples à

---

comprendre, mais bien sûr je recevrai vos commentaires et vos questions.

Nous ne vous demandons pas de donner votre soutien à ces recommandations ou de les avaliser. Nous ne vous demandons pas d'être d'accord sur ces recommandations. Nous avons besoin du fait que vous nous disiez si le PDP devrait s'occuper de ces recommandations. Si vous êtes d'accord, le PDP tiendra compte de ces recommandations de façon approfondie, de façon beaucoup plus approfondie que nous pourrions le faire ici pendant une heure, ou qu'on ne pourrait le faire lors de la rédaction d'un rapport.

Nous estimons qu'il s'agit de questions dont il faudrait tenir compte lors d'un PDP pour la nouvelle série des nouveaux gTLD.

Nous commençons donc par les recommandations concernant la définition de « Communauté ». Je vais les lire, au cas où quelqu'un pourrait ne pas parvenir à le voir.

En premier lieu il faut définir la communauté de manière claire et uniforme et tirer au clair les valeurs d'intérêt public de la communauté et dire quels sont les objectifs que poursuivent ces TLD de la communauté pour l'intérêt public. Il faut réévaluer les critères et l'orientation formulés dans le guide candidature pour les nouveaux gTLD, ainsi que les critères d'évaluation de la

---

priorité communautaire dans les recommandations de politiques de la GNSO.

Je dois dire que c'est très difficile pour quelqu'un venant d'une communauté, un candidat communautaire, il est très difficile de trouver le sens de cette définition de la communauté, etc. C'est pourquoi nous avons émis ces recommandations.

Enfin, il faut présenter des directives, former les décideurs en matière de délégation, comme par exemple les experts et les panels décidant sur les objections communautaires et le processus d'évaluation de la priorité communautaire. Il faut les former pour qu'ils puissent interpréter les cas qui leur sont soumis à la lumière du propos pour lequel les candidatures communautaires ont été créées.

C'est-à-dire, nous voulons que ces experts et ces conseillers soient entraînés, formés, sur la base des définitions plus claires.

MARK CARVELL:

Merci beaucoup de cette présentation Eve. Nous allons voir s'il y a des questions sur ce premier groupe de recommandations.

COMMISSION EUROPEENNE: Merci beaucoup Mark, merci beaucoup au Conseil de l'Europe de cette présentation.

---

Lors de la révision de la concurrence, le choix et la confiance des consommateurs, nous avons vu aussi le processus de présentation d'objections et les évaluations de la priorité communautaire. Et nous avons fait référence au rapport présenté, à sa propre initiative, de l'ombudsman, ainsi que le rapport du conseil de l'Europe. Et nous avons recommandé ensuite que dans le PDP, on tienne compte de cette question de façon plus profonde.

Bien sûr nous avons eu l'occasion de lire la version préliminaire de la révision de CCT, mais je voulais aussi mentionner cette question concernant le PDP et les groupes. Merci.

IRAN:

Merci beaucoup. Le Conseil de l'Europe dit que l'ICANN ne comprend pas de façon appropriée le sens de l'intérêt public. Je pourrais peut-être dire ceci autrement, parce qu'au sein du CCWG on a débattu en profondeur ce thème et nous ne sommes pas parvenus à un accord sur la définition de ce qu'est l'intérêt public. Il y a une référence très générale à cet égard, ce qui est mentionné dans les statuts constitutifs de l'ICANN. Et bien sûr il y a une partie préalable de l'accord entre l'IANA et les États-Unis. Là, on dit ce qu'est l'intérêt public, mais la référence est très générale.

---

Cela ne signifie pas que l'ICANN ne sache pas, ne comprenne pas ce que c'est que l'intérêt public, mais c'est très difficile. Nous ne pouvons pas parvenir à un accord par rapport à la définition.

C'est très difficile de demander à l'ICANN de faire quelque chose dont on a débattu en profondeur et que la communauté ne peut pas faire.

Vous mentionnez ensuite, vous dites ensuite que l'ICANN ne comprend pas ou ne sait pas ce que c'est qu'une communauté. Parce que pendant de longues années, on a parlé de cela et on a, disons, traité la question de fond.

Vous demandez enfin que le GAC ne donne pas son appui ou son soutien à cela, mais que le GAC dise si cette recommandation devrait être considérée dans un PDP. Pourquoi ne présentez-vous pas ces questions au groupe qui s'occupe des PDP. Vous venez les soulever, ces questions auprès du GAC, est-ce que vous avez présenté les questions au groupe et le groupe les a rejeté ? C'est un groupe ouvert et eux, ils ont considéré toutes les propositions. Les propositions des personnes, les propositions communautaires. Pourquoi venez-vous donc proposer cela devant le GAC en plus de le proposer devant le groupe ?

Vous voudriez peut-être une analyse plus approfondie, que l'on tienne compte de davantage de facteurs ?

---

Une fois dit ceci, je ne pense pas que le GAC soit en mesure de présenter des définitions de ce qu'est l'intérêt public. Le GAC n'est pas en mesure de dire que l'ICANN ne comprend pas ce qu'est une communauté.

Moi, je comprends que le PDP en question est ouvert, vous pouvez le présenter devant le PDP. Mais le GAC pourrait présenter cela sous forme de suggestion, pour le dire d'une manière appropriée.

EVE SALOMON:

Je veux que l'on dise dans les registres que nous n'avons jamais dit que l'ICANN ne comprend pas ce qu'est l'intérêt public ou ce qu'est une communauté. Mais nous avons suggéré ce qui suit : ce serait très utile que l'ICANN voie plus clairement quels sont les objectifs d'intérêt public auxquels elle veut répondre par l'introduction d'un processus d'introduction de candidatures communautaires.

Et c'est quelque chose de complètement différent. Bien sûr l'ICANN a des objectifs d'intérêt public très généraux, mais pour ces cas particuliers, pour ces candidatures communautaires, ce qui nous aiderait vraiment, c'est de savoir pour quelles raisons ces candidatures communautaires ont été créées.

---

Quant aux communautés, je vais vous donner certains exemples, des différents exemples des définitions de la communauté. L'objectif initial de la GNSO était, apparemment, le suivant : chaque communauté devrait se définir, c'est-à-dire chaque groupe disant qu'il constitue une communauté, c'est une communauté. Mais pour pouvoir être qualifié en tant qu'une communauté lors d'un litige ou une chaîne de caractères et pour présenter une objection communautaire, les caractéristiques d'une communauté sont variables dans les différents processus de l'ICANN, ce qui suscite une confusion.

Et bien sûr aussi, cela suscite la perception d'une absence d'uniformité.

Enfin, pourquoi avons-nous soulevé cette question auprès du GAC et pas devant le PDP. Et bien tout simplement parce que le Conseil de l'Europe est une entité observatrice au sein du GAC et nous avons estimé qu'il fallait vous donner, à vous, la première occasion de vous exprimer.

MARK CARVELL: Il y a une question de la Belgique.

BELGIQUE: Merci.

---

Est-ce que [inaudible] nous devons constater que les candidatures communautaires sont plus difficiles à traiter au niveau de l'ICANN. Mais j'ai entendu Mark évoquer les questions de communautés commerciales, et je vous entends parler de communautés présentant un intérêt général. Est-ce que vos recommandations visent l'ensemble, parce qu'on ne peut pas traiter les communautés peut-être de la même façon quand elles sont purement commerciales ou quand elles sont établies dans un but d'intérêt général. Est-ce que vous faites une distinction dans le rapport ?

Merci.

EVE SALOMON:

Nous ne sommes pas du tout, et je veux dire cela clairement, nous ne proposons nullement que les candidatures à des fins commerciales puissent être considérées en tant que candidatures communautaires.

C'est difficile d'utiliser le mot correct. Il peut y avoir une différence entre les candidatures communautaires ou les candidats communautaires et les candidats qui n'ont qu'un but commercial. Si les candidats communautaires peuvent, bien sûr, peuvent rechercher un bénéfice, mais leur objectif est de porter avantage à la communauté qu'ils représentent ou pour laquelle ils font la présentation de cette candidature. Alors qu'un

---

candidat générique n'est pas responsable, ni ne représente les intérêts d'une communauté spécifique.

Il est difficile de définir cela par des mots, mais j'espère que cela vous aura permis de comprendre un peu la distinction que l'on essaye d'établir.

MARK CALVELL:

Je passe la parole à Elvana.

ELVANA THACI:

Je veux ajouter quelque chose à la réponse qui a été donnée par ma collègue sur la raison pour laquelle le Conseil de l'Europe a décidé de présenter cela au GAC. Pour les motifs qui ont été mentionnés, parce que nous sommes des observateurs. Mais nous considérons que toutes ces questions sont intrinsèques aux considérations des droits de l'homme discutées ici.

Et les États membres du Conseil de l'Europe, et qui sont membres du GAC également, doivent soutenir les valeurs des droits de l'homme, les normes relatives aux droits de l'homme et les considérer dans l'élaboration de l'avis ou dans l'interaction avec d'autres communautés au sein de l'ICANN.

Dans ce sens, c'est la raison pour laquelle nous avons présenté le rapport au GAC.

---

Nous essayons de favoriser la prise de conscience et de discuter au sein du GAC les droits de l'homme, et à travers le GAC, avec la communauté de l'ICANN dans son ensemble.

EVE SALOMON:

Nous passons à la diapo suivante s'il vous plait. Merci.

J'ai peur que... Et bien il y a 10 recommandations, et je vais les lire à différentes étapes.

Donner la clarté sur les coûts espérés et réduire ces coûts. Le guide de candidature ne faisait pas référence au coût pour la communauté. Mais on nous a parlé de centaines de milliers de dollars pour une simple objection.

Deuxièmement, évaluer la possibilité de présenter de manière collective une objection communautaire. Ceci est lié au coût également. Les objecteurs ne peuvent pas présenter une objection conjointe.

Troisièmement: évaluer s'il est viable et souhaitable pour certaines organisations au sien de l'ICANN, comme ALAC ou le GAC, de faire cette présentation de l'objection.

Quatrièmement: introduire un programme de contrôle de qualité afin de garantir la prévisibilité maximale et assurer la cohérence ou l'uniformité. Nous attendons les résultats de

---

l'objection des communautés, et il semblerait qu'il y a des incohérences, et on ne sait pas qui qualifie comme objecteur et qui ne le fait pas. Et nous pensons que là, il y a un processus de contrôle de qualité indépendant qui peut aider à aborder cette question en particulier.

S'il n'y a pas de question, je continue.

Numéro 5... Pardon ? Il y a une question quelque part ?

PALESTINE :

Je voudrais commenter quelque chose par rapport à la diapo précédente. C'est très clair que l'ICANN utilise ce terme lié au mot « communauté » dans toutes ses publications. En réalité, il y a des différences d'interprétation. Tout le monde joue un rôle dans la prise de décision de l'ICANN, alors comment l'ICANN peut-elle déterminer l'intérêt public ? Alors qu'il n'y a pas un accord spécifique par rapport à la définition de ce terme « communauté ».

EVE SALOMON:

Il y a des problèmes avec la communauté. Là on parle de communauté en ce qui concerne les candidatures présentées par la communauté. Alors on utilise le même terme, mais avec des sens tout à fait différents. La communauté de l'ICANN, se sont les groupes, les individus, les entités juridiques, les États,

---

qui constituent, qui forment l'ICANN. Ce sont les parties prenantes de l'ICANN. Tandis que dans les candidatures, basées sur la [inaudible] communautaire ont un sens complètement différent. C'est le processus développé par l'ICANN pour donner aux communautés qui ne sont pas la communauté de l'ICANN, mais d'autres communautés, des préférences au-dessus des candidats génériques, lorsqu'ils se portent candidats pour des chaînes conflictuelles, pour qu'ils puissent être mis en question.

Alors il faut se focaliser sur la question. C'est une des raisons pour lesquelles il y a tellement de problèmes. Il faut revoir la définition du membre « communauté » dans le contexte de ces candidatures.

MARK CARVELL:

Merci la Palestine de votre commentaire.

EVE SALOMON:

Nous continuons donc. Numéro 5 : exposer les normes implicites qui ont influencé les preneurs de décisions dans la prise de décision et évaluer dans quelles mesures ces normes correspondent à l'objectif des candidatures basées sur la communauté ou communautaires.

Il y a eu des incohérences, des différences dans le processus de considération de ces candidatures communautaires. Cela est

---

corrigé - pardon les objections. Parce que l'on considérait qu'il y a des objections qui n'étaient nécessairement pas claires, qui n'avaient pas de fondement. Alors nous avons suggéré d'établir cela clairement.

Le numéro 6 : introduire un mécanisme d'appel pour examiner les questions de fond et l'équité du processus.

Je ne sais pas si vous avez des questions ou des commentaires sur les recommandations 5 et 6 ?

IRAN:

Ce n'est pas une question. Mais je suggère, si vous pouvez éventuellement revoir ou considérer le questionnaire préliminaire de 30 pages qui a été présenté dans la version préliminaire initiale du groupe de travail sur le PDP, qui a été considéré à la consultation publique. Parce que là, on tient compte de ce mécanisme. Cela a été discuté mardi dernier et il y a des gens qui disent que la possibilité d'appel ne se trouve pas dans l'IRP. Alors je crois que c'est la bonne manière de considérer cela.

On a parlé de 47 pays. Vous le présentez auprès du GAC, et alors peut-être vous avez du pouvoir pour faire ces commentaires. Et je crois qu'il y en a d'autres questions qui ont déjà été

---

présentées dans ce document de 30 pages, présenté au groupe du PDP. Peut-être faudrait-il tenir compte de tout cela.

EVE SALOMON:

Merci, le mécanisme d'appel ne doit pas être quelque chose de tout neuf pour le GAC. Alors vous le connaissez déjà je crois.

On continue.

Reconsidérer les normes sur la divulgation de l'information aux fins de transparence, aussi bien pour ceux qui prennent les décisions de déléguer au sein de l'ICANN, et garantie des mesures de remédiation efficaces au cas où il y avait la non-divulgation. Il y a eu des accusations disant que les experts pouvaient avoir des conflits d'intérêts. Et bien c'est de quoi on parle dans cette recommandation. La proposition c'est que les conflits d'intérêts possibles soient divulgués dès le début de manière transparente.

Huit: garantir aussi bien ceux qui prennent les décisions déléguées comme le conseil de l'ICANN, d'être considérés responsables pour les décisions adoptées par les tiers désignés par ou sous l'autorité du conseil d'administration. Il y a un point sur lequel il n'y a pas eu de processus d'appel en général. Il y a un cas pour les preneurs de décisions, disent qu'ils donnent leur avis au conseil de l'ICANN, et le conseil de l'ICANN dit : et bien,

---

on n'a pas les moyens pour deviner ce que nos experts nous disent. Alors personne ne prend en charge la responsabilité et tout cela devient un vide. Alors, c'est ce que nous suggérons pour tenir compte de cette possibilité.

La recommandation 9 dit : garantir qu'il y ait suffisamment de contrôles mis en place pour que le conseil d'administration puisse être sûr que les preneurs de décision délégués agissent en faveur de l'intérêt public sur la base du droit international en matière de droits de l'homme.

Et finalement donner la clarté et la transparence sur l'expertise, les qualifications et les antécédents des membres du panel, des preneurs de décision délégués. Ici, il y a une présomption compréhensible. Il y a beaucoup de représentants des communautés et les experts sont considérés comme récepteurs des objections ; alors peut-être ne serait-il pas nécessaire d'avoir une connaissance spécialisée pour faire ces objections, mais il faudrait tenir compte de cette possibilité et tout doit être clairement établi.

Question ? Commentaire ? La Palestine.

PALESTINE:

Merci. J'espère que vous tiendrez compte de cela dans l'avenir. Il pourrait y avoir une solution pratique pour les nouveaux gTLD

---

ou nous parlons d'un processus purement commercial ? Il y a eu un grand nombre de gTLD, et tous n'ont pas réussi. Alors il y a des énormes coûts qui ont été encourus et je voudrais savoir s'il y a vraiment besoin de nouveaux gTLD, parce qu'avec le lancement des nouveaux gTLD il y a eu beaucoup de turbulences dans l'industrie. Merci.

EVE SALOMON:

Je crois que c'est une question très intéressante, très importante, et qui a trait justement à ce que le PDP analyse, c'est-à-dire savoir s'il devrait y avoir ou pas une nouvelle série de gTLD.

Nous passons à la prochaine diapo s'il vous plaît.

L'évaluation de la priorité communautaire est un processus à travers duquel le candidat d'une communauté a un conflit avec une chaîne de caractère demandée, il peut s'il le souhaite entamer une évaluation de la priorité communautaire. C'est un processus établi à partir de la GNSO. À travers ce processus, il faut passer une épreuve ou un test d'essai et on va établir le traitement prioritaire pour les candidats génériques pour cette chaîne en conflit.

Alors la première recommandation c'est de considérer la réduction des coûts pour les candidatures communautaires

---

pour les futures séries des gTLD et estimer les coûts pour défendre justement ces candidatures.

Dans ce cas, le guide de candidature a estimé que les coûts seraient d'environ 10 000 dollars. En fait, ils étaient de 22 000 dollars américains sans aucune priorité.

Toutefois, la plupart des candidatures mises en question ont dû traverser le processus d'objection, et le coût a atteint 1 million de dollars et le quart de ce chiffre a été payé à l'ICANN ou à des coûts liés à l'ICANN.

Deuxièmement, établir des délais clairs pour les processus de candidature pour les mécanismes de responsabilité et d'autres mécanismes d'appel. Et ceci pour faire une bonne planification.

Numéro 3 : garantir la réduction des conflits d'intérêts à travers une transparence pleine et la divulgation des intérêts de tous les preneurs de décision. C'est ce que je vous mentionnais par rapport aux conflits d'intérêts.

Et considérer si l'ICANN devrait fournir du personnel dédié à donner de l'assistance aux candidats communautaires. Et le guide dit qu'il y aura une aide à ces candidats, mais il faut considérer cette situation lorsqu'il s'agit de candidats non professionnels qui pourraient recevoir de l'aide du personnel de l'ICANN.

---

Je ne sais pas si vous avez des questions à poser à cet égard?

Les deux qui suivent.

Maintenir les candidats, c'est-à-dire informer les candidats du progrès de la candidature. Ils devraient avoir la possibilité de contribuer, y compris les mécanismes de responsabilité établis par des tiers.

Nous avons trouvé un mécanisme de responsabilité comme l'IRP ou les objections établies par des tiers, et ce n'est pas quelque chose que les candidats incluraient nécessairement dans ce processus.

Avoir un ensemble de définitions ou de guides clair pour différents processus de l'ICANN, mais aussi pour des processus liés à l'ICANN, introduire un processus de contrôle de qualité et avoir une divulgation pleine des évaluations faites par l'EIU, à savoir l'organe qui a analysé ces évaluations avec priorité communautaire.

Encore une fois, dans le contrat initial entre l'EIU, cette entité, et l'ICANN, on établit qu'il y aura un mécanisme de contrôle de qualité indépendant.

Ceci ne découle pas de notre recherche. Et cela pour garantir un certain degré d'uniformité et de sécurité pour les candidats sachant qu'il va y avoir un contrôle indépendant de la qualité.

---

Les deux derniers. Dans toute série future des gTLD, il faut s'assurer que l'orientation ou le guide post hoc ne soit pas donné de telle sorte d'avoir l'impression de manque d'équité. L'entité EIU a émis certaines directives pour savoir comment interpréter le guide de candidature. Une fois que les candidatures avaient été présentées.

C'était peut-être approprié à ce moment-là, mais on avait l'impression qu'il y avait des changements ultérieurs. Alors, on changeait au fur et à mesure les conditions.

Et pour finir, numéro 8, les conditions de registre complètes, y compris les éléments clefs de la candidature et d'autres engagements d'intérêts publics supplémentaires devront être publiés pour permettre le monitoring des parties prenantes afin de garantir le respect de la part du candidat de la communauté face à laquelle il est responsable. Et cela pour garantir que les bureaux d'enregistrement sont responsables auprès de la communauté qu'ils représentent.

Je ne sais pas s'il y a des questions ou des commentaires ?  
Okay ?

---

UNION EUROPÉENNE DE RADIO-TELEVISION :      Merci beaucoup du rapport que vous avez présenté si opportun dans cette partie du processus où l'on considère l'avenir des futurs gTLD.

J'ai une question par rapport à la dernière recommandation. Cette idée d'avoir un monitoring, une surveillance des conditions selon lesquelles sont gérées ces candidatures, la participation de la communauté, c'est quelque chose que le personnel de l'ICANN doit faire constamment ou simplement pendant la durée de la révision ?

Je n'ai pas très bien compris à partir de l'explication que vous avez donnée.

EVE SALOMON:

La proposition est que ceci devrait être publié, et cela lié aux candidats gagnants. Une des recommandations que nous faisons c'est que dans les séries futures, il devrait y avoir des mécanismes capables d'assurer la reddition de compte entre le candidat qui a réussi sa candidature et la communauté à laquelle il représente.

C'est-à-dire qu'il devrait y avoir une manière de publier ces engagements avec la communauté et soit mieux placés pour faire en sorte que le candidat fasse une reddition de comptes.

D'autres questions ?

---

Diapo suivante s'il vous plait.

C'est une recommandation unique. Et elle a trait aux mécanismes de responsabilité ou de reddition de comptes.

Vous connaissez tous les mécanismes de responsabilité essentiels que l'ICANN propose. Mais nous avons trouvé que ces mécanismes ne sont pas très utiles lorsqu'il y a une candidature mise en question, faisant l'objet d'une objection. Alors le GAC a proposé au conseil d'administration de mettre en place un mécanisme d'appel unique qui considère la question de fond et la question de procédure.

Nous pensons qu'il est probable qu'il y ait une manière d'éviter l'utilisation de ce mécanisme d'appel comme preneur de décision principal, en utilisant un processus similaire à celui existant dans le processus de participation coopérative actuel, qui limite le domaine d'intervention de ces appels.

Mais pour avoir un processus d'appel efficace, il faut qu'il y ait de la transparence dans la prise de décision dès le départ.

Voilà notre suggestion qui reflète ce que le GAC a déjà suggéré d'ailleurs.

Avez-vous des questions ?

Alors nous passons à notre dernière diapo.

---

Voici quelques recommandations qui découlent de notre conversation avec le personnel de l'ICANN et les candidats communautaires.

Il y en a qui sont, c'est-à-dire qui ont été incluses à notre propre initiative.

Je dois dire que toutes ces recommandations sont des idées utiles pour en tenir compte.

Premièrement, considérer en premier lieu les candidatures communautaires. C'est quelque chose qui a été suggéré par le personnel de l'ICANN. C'est-à-dire, dans un nouveau processus des nouveaux gTLD, il faudrait donner la priorité aux candidatures communautaires au lieu de donner la priorité aux autres candidatures. Il faudrait considérer tout d'abord la candidature communautaire pour la chaîne de caractère.

Deuxièmement, considérer si le modèle appliqué pour les TLD de noms géographiques pourrait donner une possibilité aux candidats communautaires. Si on considère les règles des guides de candidature pour le nom géographique, on suggérerait de considérer la possibilité d'établir des obligations de faire des consultations préalables avec les entités et les organisations déjà accréditées comme des représentants communautaires. Comme par exemple des organisations internationales spécialisées, comme par exemple l'UNESCO, l'IOC ou d'autres.

---

Nous croyons donc qu'il vaut la peine de tenir compte et de voir ces questions pour les nouvelles séries des gTLD.

La troisième recommandation est de considérer, d'inviter à la présentation de candidatures en lot pour pouvoir gérer la charge de travail que cela signifie. Une des raisons pour lesquelles l'ICANN avait établi ces délais pour gérer ce dernier ensemble de gTLD, et tout c'est si mal passé, c'est qu'il y avait beaucoup de candidatures, bien plus de ce à quoi on s'attendait, qui sont arrivées en même temps. Alors peut-être on pourra établir un processus progressif ou graduel pour que l'ICANN publie les chaînes de caractères en lot, et puis inviter la présentation d'autres candidatures pour entrer en concurrence de manière simultanée.

Je crois que ce processus pourrait aider à équilibrer la charge de travail conformément aux délais établis.

Également, publier un chronogramme pour la présentation de ces lots de candidatures de chaînes de caractères et cela serait également très utile.

Tout cela respecte le principe 9 de la GNSO qui dit qu'il doit y avoir un processus de candidatures publié au préalable de manière claire en utilisant des critères mesurables et objectifs.

---

Quatrièmement : considérer s’il serait possible d’établir comme en quelque sorte un « concours de beauté » pour toutes les candidatures. Ceci a été considéré avant la dernière série des gTLD. C’est-à-dire au lieu d’avoir un seuil trop haut, l’ICANN pourrait considérer toutes les candidatures qui demandent une chaîne de caractères en particulier et retenir ou conserver les restrictions au registre, et de cette manière, on pourrait voir toutes les candidatures en même temps et voir quelle candidature remplit le mieux les critères de sélection.

Il est très important que ce type de concurrence ait des critères basés sur la transparence et la clarté de ces critères d’évaluation. Et qu’il y ait un panel d’évaluation qui soit évidemment responsable de ses décisions.

Et finalement, considérer le développement d’une voie tout à fait différente pour la communauté, incluant l’application de restrictions au registre, et garantir de cette manière que les candidats soient responsables auprès de leur communauté et qu’ils puissent ne pas avoir un bénéfice réel.

De cette manière, ce serait dissuasif pour que des candidatures motivées par le gain soient présentées.

Je ne sais pas si vous avez travaillé avec les autorités de régulation des gouvernements qui ont octroyé des licences aux médias, par exemple pour les radios communautaires, ou la

---

télévision communautaire. Ce serait un processus similaire qui irait soi-disant par une route séparée.

Je ne sais pas si vous voulez entrer en détail, mais je vous passe la parole pour poser vos questions.

MARK CARVELL:

Il semble bien que tout le monde est étonné de l'efficacité des recommandations. Ha non, excusez-moi.. Non non. Ha non Olga a demandé à avoir la parole.

OLGA CAVALLI:

Merci de la présentation et du document que j'ai trouvé très utile, surtout pour cette étape du développement du PDP avec les discussions que nous avons menées à bien au sein du GAC.

Vous avez peut-être entendu, mais nous au sein du GAC, nous avons un groupe de travail qui analyse se qu'il se passe avec les noms géographiques. Il y a eu quelques problèmes avec certains noms géographiques qui ne figurent sur aucune liste, et cela a fait que certains gouvernements ont présenté des objections aux candidatures de certains participants.

C'est pourquoi nous travaillons pour essayer de réduire le nombre d'incertitudes et pour travailler pour la communauté.

---

Je pourrais peut-être parler un peu plus, vous pourriez parler un peu plus du point numéro deux, tenant compte du fait que le modèle appliqué pour les noms géographiques des TLD pourrait offrir des possibilités pour les candidatures communautaires. C'est peut-être une anecdote, mais beaucoup de personnes se sont rapprochées de nous avec des noms géographiques après la présentation et ils ont demandé pourquoi cela n'avait pas été demandé par nos pays comme des candidatures communautaires.

Si l'on considère qu'il n'y a pas eu de bons résultats dans cette série, nous avons estimé que ce n'était pas une bonne idée. Mais il se peut que pour cette prochaine série, il se pourrait que ce soit l'une des possibilités.

EVE SALOMON:

Merci Olga. Il s'agit d'encourager pendant le processus de PDP à ce que l'on tienne compte de tout pour les candidatures communautaires. Les candidats peuvent montrer, les candidats communautaires peuvent donner des leçons ou montrer ce qu'est leur expérience aux noms géographiques et vice versa.

Il y a l'une des candidatures communautaires comme Osaka qui a présenté son objection et qui a gagné disons le litige. Il se peut qu'il y ait quelque chose pour que les noms géographiques puissent apprendre de cette candidature. Mais le point

---

spécifique qui a été soulevé et qui concernait les leçons tirées des noms géographiques concernait la capacité pour que les organisations ayant une reconnaissance internationale puissent vérifier la bonne foi de ces candidatures communautaires.

Par exemple, l'UNESCO peut confirmer qu'un candidat communautaire représente vraiment un groupe ethnique, par exemple.

Merci.

MARK CARVELL:

Merci, Merci Eve. Je ne vois pas d'autres demandes. Ha si ! il y a quelqu'un d'autre qui voudrait prendre la parole. Wanawit et puis la Palestine.

THAÏLANDE:

Il y a certains points que je voudrais signaler. Certains points qui ont été mentionnés, certains aspects qui ont été mentionnés, en ce sens que le GAC ou l'ALAC pourraient présenter des objections, par rapport à ce que j'ai cru comprendre. En ce sens qu'on pourrait inclure certains mécanismes, que l'AGB pourrait inclure certains mécanismes comme celui des alertes précoces qui précèdent le processus des objections. Bon cela se rapporte aussi aux communautés. Et moi je pense que la question soulevée par Olga, et qui est toujours soulevée, c'est la

---

différence qu'il peut y avoir entre les candidatures communautaires et les candidatures sur des noms géographiques. Et que ce soit les candidats qui se décident d'être inclus dans une communauté, ou s'ils décident d'être dans la catégorie des noms géographiques, et cela demande une documentation à l'appui différente, des pièces justificatives différentes.

Certains points qui ont été soulevés qui concernaient aux objections des gouvernements correspondants en termes géographiques ont provoqué aussi des problèmes dans le guide de candidature, parce que ce guide de candidature dit que le candidat peut consulter le GAC et le gouvernement pertinent qui pourrait émettre une objection ou donner son soutien.

Alors, ce qui arrive c'est que, par exemple, le ministère de l'Éducation qui ne connaît pas bien, ne connaît pas dans le détail l'internet, bon le ministère de l'Éducation présente son soutien dans des lettres de non-objection, ce qui donne au gouvernement pertinent sa légitimité par rapport à ce thème là. C'est quelque chose qu'il faut améliorer, modifier. Parce que c'est vraiment fondamental.

Et une organisation internationale spécialisée a été mentionnée qui participe surtout dans les TLD des noms géographiques avec un nom qui n'a pas d'alphabet latin. Je pense que l'on

---

mentionne l'ECOSOC et les Nations-Unies. Nous avons mentionné cela sur le fast-track des IDN. Mais cela ne se trouve pas dans le guide de candidature pour les nouveaux gTLD. Lorsque nous parlons d'un pays qui n'a pas d'alphabet latin, nous n'avons pas d'autres sources à consulter que les autres 3166.

Nous devons considérer cela à la lumière de l'expérience que nous avons, surtout parce que nous espérons que les candidats pour la prochaine série soient obligés, devront faire face à d'autres problèmes, surtout pour les pays qui n'utilisent pas l'anglais.

EVE SALOMON: Merci beaucoup. Palestine ?

PALESTINE: J'espère bien que nous pourrons reparler du terme communauté. Pouvons-nous spécifier, clarifier ce que signifie ce mot, communauté ?

Deuxièmement, dans le processus de candidature, quelle est la méthode ? En fait le mécanisme de candidature est absolument différent de ce qu'il se passe dans la réalité. Il me semble que la candidature est surtout liée à la proximité des gTLD par rapport

---

auquel cette candidature est présentée. Je voudrais bien que vous clarifiiez ce point.

EVE SALOMON:

Bon, de façon spécifique, le processus distinctif élaboré par l'ICANN pour les communautés et au moyen duquel si l'on présente sa candidature en tant que communauté, on a la priorité sur un candidat qui se présente tels des génériques. Bon, il a la priorité.

Je sais que lorsque nous parlons, nous utilisons le terme communauté, c'est un terme confus, mais c'est un processus très spécifique qui donne la priorité aux candidats qui peuvent prouver qu'ils représentent une communauté.

MARK CARVELL:

Le Brésil ?

BRESIL:

Je voudrais faire un commentaire général sur tout le rapport. Je veux d'abord vous remercier du rapport et je veux vous féliciter, parce que c'est justement le type de réflexions dont nous avons besoin à mon avis lorsque nous essayons de formuler les règles qui seront appliquées à la prochaine série des nouveaux gTLD. Il me semble très important donc de réfléchir aux modalités

---

possibles pour équilibrer l'intérêt de la communauté, l'intérêt public, et pas seulement l'intérêt commercial.

Je pense que bon nombre des questions soulevées, enfin je pense que le GAC n'est pas en ce moment en mesure de donner un soutien, un grand soutien, mais bon, je demande à tout le monde de mon équipe, je me demande moi-même, je demande à tout le monde de tenir compte de ces idées qui ont été présentées.

Lorsque nous nous sommes entretenus auparavant, est-ce que nous avons parlé lors de la série des nouveaux gTLD, on a attiré l'attention sur le fait qu'il fallait réfléchir de façon plus approfondie sur des points qui pouvaient être inclus dans le processus pour tenir compte du fait que nous nous occupions des thèmes concernant l'intérêt public. Il ne fallait pas que tout s'appuie sur l'idée ou sur le préjugé que l'expansion des gTLD en eux-mêmes allait servir l'intérêt public.

Il me semble qu'il faut faire des recherches et approfondir le travail sur ces thèmes.

Je vous remercie donc d'avoir attiré l'attention sur bon nombre de ces aspects pour que la prochaine réunion des nouveaux gTLD soit bien meilleure.

---

EVE SALOMON: Bon, c'est juste moi, il s'agit de cela. Nous ne donnons pas toutes les solutions, nous soulevons les points qu'il faut analyser pour la prochaine série.

MARK CARVELL: La Russie.

FEDERATION DE RUSSIE: J'ai une autre question. En premier lieu merci beaucoup de ce rapport que j'ai lu. Il est vraiment très intéressant. Il présente beaucoup de points positifs. Mais je voudrais savoir quelles sont vos attentes ?

Parce que vous nous avez présenté le rapport à nous, au GAC. Quelles sont les prochaines étapes ? C'était justement une étape d'information ou vous avez besoin de nous faire mieux connaître les projets, mieux comprendre les idées ? Vous avez réfléchi à quelques modalités pratiques de participation du GAC au processus ?

MARK CARVELL: Merci, c'est une très bonne question pour pouvoir clore la séance, à moins qu'il y ait d'autres questions.

Mais c'est l'occasion, par l'utilisation de cette recherche profonde, de cette analyse faite par la commission européenne

---

et le conseil de l'Europe même avec des experts comme Eve pour informer de cela la communauté.

Les commentaires que nous avons reçus depuis la première publication du rapport avant la réunion d'Hyderabad, ces commentaires ont été très positifs. Et ils provenaient d'autres points de la communauté. Et même depuis la communauté des candidats qui s'intéressent vraiment beaucoup à ces recommandations. Ils ont fait des commentaires.

Nous avons donc l'occasion de dire quelque chose au PDP, nous en tant que GAC. Nous avons eu aussi l'occasion de revoir les recommandations dans le rapport. Il est disponible, ce rapport, depuis Hyderabad, et nous avons dit que nous allions regarder ce rapport et ses recommandations. Beaucoup d'entre vous ont fait cela pendant cette période intersession et nous pouvons dire maintenant que nous avons maintenant le résultat d'une analyse vaste et approfondie d'un observateur du GAC et nous vous le présentons. Lorsque vous êtes dans le PDP vous devez tenir compte de ces recommandations sur la base de cette information qui est vraiment de très bonne qualité.

Le prochain pas c'est donc le PDP, c'est la prochaine étape.

Nous avons tous l'occasion d'aider dans ce processus des PDP par notre contribution et notre collaboration dans les décisions.

---

J'espère que l'on se centrera sur ces recommandations en particulier.

C'est comme cela, me semble-t-il, que nous pouvons avancer.

Je ne sais pas si Thomas ou un autre collègue veut faire des commentaires à cet égard ? L'Iran ? Pardon.

IRAN:

Nous vous remercions encore une fois du point de vue que vous avez présenté et de la recherche qui a été faite. Je pense que nous devons tenir présente à l'esprit ce que nous en pensons.

D'une part il faut que le GAC le suggère ou que ses membres suggèrent, enfin qu'ils analysent ces questions et qu'ils prennent certaines mesures lorsque le PDP sera ouvert aux commentaires publics. Voilà donc une manière d'agir. Si vous êtes d'accord. Sinon, vous avez une autre possibilité.

C'est-à-dire la GAC peut recevoir ce rapport, si le GAC le trouve approprié, le groupe de travail peut l'analyser, faire l'analyse, et prendront des mesures qu'ils estimeront nécessaires et appropriées. Voilà ce que nous pouvons faire, c'est le maximum. C'est tout ce que nous pouvons faire. Nous ne pouvons pas leur dire de tenir compte de cela, parce qu'il y en a qui sont vraiment difficiles !

---

On ne peut pas dire à l'ICANN ou l'ALAC qu'ils présentent des objections, des choses comme ça. On ne peut pas demander alors à une organisation nationale, internationale de parler de l'utilisation des DNS si c'est un gTLD.

Nous pouvons contredire les principes de base sur lesquels tout le processus est basé. Nous devons donc faire très attention et ne pas aller au-delà de nos considérations, mais seulement prendre les mesures que l'on estimera adéquates.

On peut suggérer aux membres d'en tenir compte, de soulever ces questions, et de les présenter au moment où ils estimeront que ce sera approprié de le faire.

Je crois que c'est le moment où le PDP est présenté aux commentaires publics.

Voilà l'analyse pratique.

Et dire que nous les avons considérés. Nous ne pouvons pas dire que nous les avons considérés de façon soigneuse parce que nous étions très occupés par rapport à la transition, nous n'avons jamais analysé ces documents.

Je connais beaucoup de personnes qui ont été dans cette réunion, et je vous demande de lire la main si vous avez pu lire ce rapport. Moi, je ne peux pas dire, en plus des 47 pays

---

concernés, si le GAC a considéré de façon appropriée ce document ou pas.

Il est peut-être utile pour certains d'entre nous et pas pour d'autres. Donc il faut que nous soyons attentifs à la qualification que nous attribuons à certains points.

EVE SALOMON:

Oui, justement. Nous ne demandons pas au GAC de donner son soutien aux recommandations, mais de considérer au moins tout cela dans le PDP. Voilà exactement ce que j'ai dit.

MARK CARVELL:

Merci beaucoup l'Iran. Nous allons donc diffuser un texte préliminaire du communiqué, mais bien sûr nous vous remercions de vos suggestions.

Je ne sais pas si le représentant de l'EBU veut dire quelque chose.

UNION EUROPÉENNE DE RADIO-TELEVISION:      Oui, je veux dire que ceux qui ont quelque chose à dire, c'est que la communauté et les noms géographiques, les TLD géographiques ont peu de choses à dire.

Cela n'a pas de sens d'avoir 20 sites avec une adresse, mais on peut avoir peut-être POINT PARIS, ou si je suis membre d'une

---

communauté de Rugby, moi j'aimerais bien pouvoir faire partie de cette communauté. Donc nous parlons de quelque chose qui va être fondamental dans l'avenir, non seulement pour l'industrie, mais aussi pour ce qui est de l'intérêt public et pour beaucoup de choses qui se rapportent à d'autres points.

Il me semble que le GAC, parce qu'il est représentant de l'intérêt public surtout, c'est justement le lieu où il faut travailler là-dessus.

Il y a eu ensuite une confusion sur le rôle que peut jouer une organisation internationale, je vous donnerai un exemple très simple pour que vous compreniez ce que nous avons voulu dire. Lors du processus actuel, lorsque la fédération du Rugby demande à avoir POINT RUGBY pendant le processus, la procédure formelle, ils doivent présenter la lettre de soutien de toutes les fédérations de rugby du monde. Alors que si vous allez à l'IRB ou à l'ISSOG et que vous leur demandez qui représente le rugby dans le monde, ils vous disent c'est la fédération internationale du rugby. Je n'ai pas besoin donc de 180 lettres de support, de soutiens, pour une candidature. Il faut par exemple que j'aille d'abord au Comité Olympique international, que je demande qui représente le rugby. Parce qu'autrement, on est en train de réinventer le fil à couper le beurre et on réinvente un monde virtuel différent du monde réel.

---

La solution la plus simple serait la suivante. Il faudrait dire que la communauté s'occupe de tout ce qui n'a pas de but lucratif. Et si nous éliminons le fait que vous faites de l'argent et que cela se fait au moyen d'enchères, si nous élimons là, il n'y aurait pas d'intérêt de la communauté réelle de présenter leur candidature pour ces TLD communautaires.

Si l'argent provient d'une concurrence entre différents intérêts ou d'une marque avec le même nom, etc. si on va voir une communauté et qu'on leur demande s'ils vont s'engager à faire cela pour le coût et pas pour gagner beaucoup d'argent, je crois que le point fort pour certains candidats, pour utiliser ce programme communautaire. Bon tout cela serait exclu de la discussion.

Il faut en tenir compte dans l'avenir.

MARK CARVELL:

Merci Giacomo. L'Espagne, et nous serons ensuite obligés de finir.

ESPAGNE:

Merci beaucoup de cette présentation. J'aimerais bien dire que je regrette que le GAC ne puisse pas donner son soutien. Je sais que vous ne demandez pas ce soutien, mais on nous a dit cet après-midi que le groupe de travail sur les futures candidatures

---

de nouveaux gTLD voudrait avoir un avis plus détaillé, plus pratique, plus réel de la part du GAC.

Le Conseil de l'Europe a fait ce travail à notre place, parce qu'ils ont présenté la question à un expert indépendant qui a fait une recherche très complète, un très bon travail vraiment. Il nous a présenté des recommandations très spécifiques.

Alors j'exprime là, je dis que je regrette vraiment le fait que le GAC ne puisse pas donner son soutien à ce sous-groupe, parce qu'il me semble que les recommandations sont beaucoup plus importantes dans ce processus.

[Applaudissements]

MARK CARVELL:

Bon nous devons clore cette séance. Merci Gema.

Je pense, Eve, que tu mérites nos applaudissements.

THOMAS SCHNEIDER:

Merci. Je veux remercier moi aussi Eve parce que je sais que ce rapport a été présenté en novembre. Si tous les documents sont là pendant 4 mois avant de pouvoir en débattre, notre vie serait beaucoup plus simple.

---

Pour voir le fond de la question, si on parle de cette proposition, ce n'est pas nécessairement, le soutien n'est pas nécessairement le fond de la question.

La question est que ces éléments sont utiles pour la discussion lors du PDP. Et quand on nous demande des commentaires à la fin, nous pouvons nous servir des éléments présentés dans ce document. Voilà ce que je recommande aux membres du GAC. Vous pouvez vous en servir en tant que membres, en tant qu'observateur du GAC, mais vous pouvez les utiliser d'une autre manière aussi.

D'une façon totale, je pense que c'est un travail très important. Et à cette étape, si le GAC proposait cela, il pourrait considérer, ou il pourrait envoyer ce texte formellement au PDP comme une contribution, une collaboration, un commentaire.

Je ne parle pas de recommandation individuelle, mais d'une collaboration importante au débat.

Donc c'est une façon de donner notre soutien à la révision des mécanismes actuels de la communauté. Et nous pouvons aussi faire allusion ou faire référence à l'insatisfaction manifestée par le GAC à plusieurs reprises sur ces mécanismes communautaires qui n'ont pas été mis, qui en définitive n'ont pas été mis en œuvre comme nous le souhaitions.

---

C'est une démarche logique, c'est une conséquence logique en ce qui concerne le fait de nous entretenir avec la GNSO pour lui présenter certaines idées substantielles qui pourraient avoir du sens.

Je sais que c'est difficile de donner notre soutien à tout le texte dans son ensemble, parce qu'il y a toute une série de recommandations, mais je pense que de toute façon, même si ce n'est pas indispensable, c'est un signal qui est nécessaire, c'est une bonne contribution de notre part.

Je remercie vraiment le conseil de l'Europe et Mark.

Nous devons nous arrêter ici, parce que maintenant le groupe de travail sur la sécurité publique attend son tour pour se servir de la salle.

Nous avons une autre séance concernant le gTLD qui nous permettra de poursuivre ce débat.

Je vous remercie vraiment et nous cédon la parole maintenant et l'espace au groupe de travail sur la sécurité publique.

Et rappelez-vous à 9 heures, mon pays va vous donner à manger et à boire ! Pardon ! À 19 h, à 7 heures.

**[FIN DE LA TRANSCRIPTION]**